

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 janvier 2019 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 25 janvier 2019

PRESENTS : Bonneaud D, Garnero P, Combin M, Louche J, Licini B, Hautot L, Becquard G, Alibert N,

ABSENTS : Avec procuration : THIBON G, ORMIERES R,
Sans procuration : MAUGER E, AVISSE F

SECRETAIRE DE SEANCE : HAUTOT Lawrence

QUESTION N°1 DEVIS TRAVAUX ASSAINISSEMENT 3^{ème} TRANCHE
--

La séance ouverte, Monsieur le Maire dépose sur le bureau la proposition financière émanant du Cabinet d'Etudes NALDEO sis à AUBENAS, concernant la dernière tranche des travaux de réhabilitation et mise en réseau séparatif de la commune. Il s'agit des travaux sur le réseau d'eaux usées pour la Rue de la Fontaine, Grand Rue, Rue des Marronniers, Rue de la Forge et Rue des Oiseaux

Montant total HT des travaux : 534 000 €

L'autre volet concerne le réseau d'eaux pluviales pour la Rue de la Fontaine, Grand Rue, Rue des Marronniers, Rue de la Forge et Rue des Oiseaux

Montant total HT 197 000 €

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que nous pouvons demander des aides financières afin d'arriver à bout de ces opérations coûteuses.

Après délibération le Conseil municipal décide

- De démarrer la dernière tranche des travaux de réhabilitation et mise en réseau séparatif. Le montant des travaux s'élève à : 731 000 € HT
- Mandate Monsieur le Maire pour déposer les différentes demandes d'aide financière
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la Société NALDEO sise à AUBENAS

VOTE Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 2 DEMANDE AIDE FINANCIERE TRAVAUX ASSAINISSEMENT
AUPRES DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU

Suite à la signature du devis de la 3^{ème} tranche de travaux d'assainissement, le Maire dit aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de déposer des dossiers de demandes de subventions pour aider le financement des travaux d'assainissement.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide ce qui suit :

- Déposer les dossiers de travaux auprès de la Préfecture (DETR 2019), du Conseil Départemental, et de l'Agence de l'Eau.

VOTE Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 DEPLACEMENT SENTIER PIETONNIER

CETTE QUESTION EST RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION N° 4 LANCEMENT MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Madame GARNERO Patricia présente son projet de création d'un marché hebdomadaire. Ce marché serait organisé tous les dimanches matins de 8 h à 13 h durant toute l'année sur la place du Platane. Le nombre de place prévisionnel est prévu entre 5 et 12 producteurs et commerçants du secteur du métier de bouche. Il est envisagé le lancement du premier marché le 7 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- De donner l'autorisation à Madame GARNERO d'organiser ce marché hebdomadaire.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION IRRIGATION

Monsieur le Maire dépose sur le bureau une demande de l'association ASL ITC3
IRRIGATION DU TERROIR DES 3 CHATEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- De donner une subvention de 100 Euros à l'association ASL ITC3

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 SUBVENTION FNACA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- De donner une subvention de 150 Euros à l'association FNACA

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 SIGNATURE CONVENTION ESTHETICIENNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- De donner l'autorisation à M Le Maire de signer la convention avec l'esthéticienne pour s'installer dans les locaux de la maison commune selon le protocole d'incubation à cout zéro sur une année.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 8 SIGNATURE CONVENTION COTE SUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- De donner l'autorisation à M Le Maire de signer la convention avec COTE SUD pour s'installer dans les locaux de l'ancien GTM selon le protocole d'incubation à cout zéro sur deux années ; avec la condition d'une mise en conformité électrique du bâtiment en échange.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 21H03

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Faruvel
Faruvel
~~*[Signature]*~~
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

LE MAIRE
Didier BONNEAUD

